

1
(N° 42.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1837.

RAPPORT

Fait par M. CH. METZ, au nom de la commission (1) chargée de l'examen des projets de loi relatifs à la séparation de communes.

MESSIEURS,

La commune de Bigonville réunie en 1823 à celle d'Arsdorff est distante de 4, 5 et 6 mille mètres du chef-lieu, les chemins qui y conduisent sont extrêmement difficiles en tout temps, impraticables en hiver, à cause des neiges : les deux communes n'ont aucun intérêt communal, pas même sous le rapport du culte, chaque division ayant sa succursale particulière; sous le rapport judiciaire, Arsdorff appartient encore à l'arrondissement de Diekirch, Bigonville à l'arrondissement de Neufchâteau.

Le conseil communal, le conseil provincial et le gouvernement adhèrent à la demande de division faite par les habitants de Bigonville; votre commission propose d'adopter le projet de loi.

Le rapporteur,

CH. METZ.

Le président,

DEMONCEAU.

(1) La commission était composée de MM. DEMONCEAU, *président*, KEPPENNE, DESMANET DE BIERME, ZOUBE, et METZ, *secrétaires*.